

Une série et deux films « disponibles »

La crise des 20 derniers mois a eu des effets, parfois inattendus, sur la société. Entre autres, au niveau économique. Alors qu'au pays, l'inflation annuelle s'est établie à 4,4 % en septembre, ce qui représente la hausse des prix la plus rapide depuis février 2003, aux États-Unis le pourcentage a bondi de 6,2 % en octobre, du jamais vu depuis 1990. Certains cherchent alors des moyens de juguler les dépenses. Je vous suggère donc une série et deux films, disponibles sur des plateformes web légales et gratuites

Miss Scarlet, détective privée (Miss Scarlet and the Duke)

Série, historique, policière, 2020; Grande-Bretagne, Irlande, PBS. Une saison, 6 épisodes de 46 minutes. Sur *you.tv*. Par Rachael New. Interprètes: Kate Phillips, Stuart Martin.



Synopsis – Série policière britannique se déroulant dans le Londres des années 1880. Héroïne intrépide et curieuse, Eliza Scarlet préfère enquêter plutôt que d'être uniquement une dame de bonne société. Laisée presque sans le sou au décès de son père, détective privé, elle tente de prendre sa relève. Toutefois, elle ignore les dangers qu'elle devra affronter, en tant que femme, dans une enquête criminelle. À ses côtés, son ami d'enfance, l'inspecteur William Wellington, joueur et coureur de jupons, surnommé Duke.

Critique – Une belle surprise! Je m'attendais à une histoire d'époque tout ce qu'il y a de convenue. Mais, le personnage de Miss Scarlet, de par son éducation plutôt loin des standards de l'époque pour une femme, amène un vent de fraîcheur. La série souligne ainsi l'inégalité entre les sexes et le patriarcat de l'époque.

Les enquêtes, parfois individuelles (d'un épisode), autant que l'enquête globale de la saison, se regardent comme un polar moderne. Après quelques épisodes, l'enquête de fond se développe davantage et complexifie l'histoire. Pour ce qui est de la dynamique entre Miss Scarlet et Duke, c'est le classique amoureux, mais mené de belle façon.

Les décors sont particulièrement réussis et je suis tombée en amour avec le papier peint du salon d'Eliza! Le sens du détail pour les objets et les décorations est excellent. Tout comme pour les vêtements. Le souci d'authenticité se retrouve dans le fait qu'Eliza n'a que deux ou trois ensembles, ce qui est très plausible, alors que les vêtements faits main étaient coûteux. Pour moi qui aime

beaucoup cette époque, esthétiquement, cette série était un peu un deux pour un: c'était comme regarder une série ET flâner sur *Instagram* en même temps!

J'ai parfois grincé des dents, lorsque les scènes me rappelaient l'injustice que les femmes subissaient à cette époque, du simple fait d'être nées femmes. Par exemple, de voir les hommes prendre le mérite à la place de Miss Scarlet, ou vouloir la reléguer à son salon. C'est frustrant, mais un rappel que, même si l'inégalité entre les sexes existe toujours à notre époque, un long chemin a été parcouru. Très britannique. **8,5 sur 10.**

Notre-Dame

Film, comédie, drame; décembre 2019; France; 1 h 28 minutes; sur TV5, par Valérie Donzelli. Interprètes: Valérie Donzelli, Pierre Deladonchamps, Virginie Ledoyen.



Synopsis – Maud Crayon remporte de manière inattendue un concours concernant la rénovation du parvis de Notre-Dame de Paris. Cette mère de famille débordée, qui a du mal à quitter définitivement son ex-mari, va devoir trouver la force de gérer cet énorme projet, au

budget pharaonique dont tous veulent tirer profit. De plus, elle découvre qu'elle est enceinte de quatre mois et croise à la mairie Bacchus Renard, un amour de jeunesse perdu de vue...

Critique – L'idée de départ était attirante, et originale. De plus, ce film a été un des derniers à être filmé avec la cathédrale Notre-Dame intacte. En effet, le film a été tourné avant, mais est sorti après l'incendie du joyau historique. Alors, regarder un film dont un des sujets est la rénovation de son parvis et le rôle qu'il soulève, m'attirait; de plus, j'apprécie bien Valérie Donzelli et son positivisme envers et contre tous.

Mais voilà, là où j'aurais voulu voir du dynamisme, j'ai vu un éparpillement. Là où je pensais découvrir de l'originalité, j'ai découvert des invraisemblances et des incohérences. Les scènes semblent trop chorégraphiées. Le ton est faux. Dans un même segment, on passe du drame, d'un décor réel, à un fond noir, à la mode française 1970. D'un extrait documentaire à une chanson. Trop dispersé.

Point positif, les images sont très belles. Un mélange de naïveté et de réalisme. Une belle carte postale de Paris. Belle fin. **6 sur 10**

Dans les forêts de Sibérie

Film, aventure; juin 2016; France; 1 h 46 minutes; sur TV5. Par: Safy Nebbou, David Oelhoffen. Interprètes: Raphaël Personnaz, Evgueni Sidikhine

Synopsis – Par besoin de liberté, Teddy (Raphaël Personnaz) décide de partir loin du bruit du monde, et s'installe seul dans une cabane, sur les rives gelées du lac Baïkal.

Une nuit, perdu dans le blizzard, il est secouru par Aleksei, un Russe en cavale vivant caché dans la forêt sibérienne depuis des années. Entre



ces deux hommes, l'amitié va naître, aussi improbable qu'essentielle...

Critique – Librement inspiré du livre de Sylvain Tesson, Dans les forêts de Sibérie raconte la retraite de Teddy, jeune homme en quête d'absolu. Pour l'avoir lu, il y est beaucoup question de fuite loin de la civilisation occidentale et de cette société frénétique ultra connectée. L'écrivain-aventurier y fait l'éloge de la lenteur, de la contemplation et surtout, de la solitude. Or, de solitude, dans le film, il en est finalement peu question. Les confidences et les descriptions détaillées n'étant guère cinématographiques. Le personnage d'Aleksei est donc apparu. Et ce n'est pas plus mal. Car l'histoire est touchante.

Raphaël Personnaz relève le défi de donner à son personnage, souvent sans parole, une identité forte et attachante. Dès les premières images, l'enthousiasme de Teddy face à la magnificence de la nature et les situations extraordinaires qu'il vit nous gagne. Son installation dans la cabane, sa découverte des réalités de la vie en conditions extrêmes, les péripéties qu'il affronte, ses rencontres, nous plongent, par l'émotion, au cœur de cette aventure.

Des paysages d'une rare poésie, qui m'ont donné envie de découvrir davantage le lac Baïkal. **8.5 sur 10**

Arrêtez d'y penser!
Annoncez dans le Journal des citoyens!
11 000 exemplaires, 23 000 lecteurs
450-335-1678 Lise Pinard
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Phaneuf & associés
AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Nos spécialistes en **Droits de la famille** vous assistent dans tout ce qui concerne la médiation, la garde d'enfants et même les retombées fiscales que ces situations entraînent.

Peace & Law

Phaneuf & associés
AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

2894, boul. du Curé-Labelle, suite 201
Prévost (Québec) JOR 1T0
cemon@monavocate.com
Téléc.: 450.335.0561 – Tél.: 450.335.0512

Phaneuf & associés
AVOCATS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Puis-je quitter mon logement en donnant un préavis de 3 mois à mon propriétaire?

Plusieurs locataires croient qu'il est possible de quitter leur logement en donnant simplement un avis de trois mois au propriétaire, mais attention, c'est faux!

La loi prévoit que le locataire peut quitter son logement, mais il se doit de respecter certaines règles et ce n'est que dans certaines situations qu'un locataire peut résilier son bail en cours.

En fait, voici les situations qui permettent à un locataire de quitter son logement en cours de route et de résilier son bail. Il est cependant important de noter que seule la personne qui a signé le bail peut résilier le bail.

L'article 174.1 traite des principales situations qui peuvent mener à la résiliation du bail en cours, à savoir:

174.1. Un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.

Un locataire peut aussi résilier son bail si on lui attribue, en cours de bail, un logement à loyer modique ou si en raison d'une décision du Tribunal, il est relogé dans un logement équivalent qui correspond à ses besoins.

Un locataire peut résilier le bail en cours s'il ne peut plus occuper son logement en raison d'un handicap qui ne lui permet plus d'occuper son logement.

Premièrement, un locataire peut résilier son bail lors d'une situation de violence conjugale ou sexuelle à son égard ou à l'égard d'un enfant qui habite avec lui dans le logement. La violence conjugale doit provenir du conjoint ou d'un ex-conjoint, alors que la violence sexuelle peut être commise par n'importe qui.

Aussi, une personne âgée qui est locataire peut résilier son bail en cours de route s'il est admis de façon permanente dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans une ressource intermédiaire, dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé ou dans tout autre lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts de tels soins ou services, qu'il réside ou non dans un tel endroit au moment de son admission.

Un locataire qui obtient la possibilité d'aller vivre dans un logement à loyer modique, parfois appelé habitation à loyer modique, peut également résilier son bail en cours.

Aussi, un locataire qui a un handicap qui ne lui permet plus de continuer à se loger au même endroit peut résilier son bail en cours.

Outre ces situations, il est également possible de céder son bail ou de sous-louer son logement.

En cas de cession de bail, le locataire ne sera plus responsable du bail et la personne à qui le bail aura été cédé aura alors tous les droits et obligations d'un locataire.

En cas de sous-location, le locataire sera toujours responsable de votre bail. Par exemple, si le sous-locataire ne paie pas le loyer au locateur, le locataire en sera alors responsable.

Attention, car dans tous les cas, un avis doit être acheminé au locateur, lequel devra parfois être accompagné d'une attestation.

Également, pour la cession ou la sous-location, le locateur ne pourra refuser la cession ou la sous-location sauf s'il a un motif sérieux de le faire.

Finalement, il est à noter qu'il est toujours possible de convenir d'une entente à l'amiable avec le locateur pour toute autre situation qui ne serait pas prévue par la loi, entente qui devrait être constatée dans un écrit.

2894, boul. du Curé-Labelle,
bur. 201, Prévost – Tél.: 450-335-0512
info@monavocate.com